

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/01/22-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 janvier 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L712-4, relatif à l'exercice du pouvoir disciplinaire dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Vu le décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,

DÉCIDE :

OBJET : Election de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs

Article 1 - Collège des professeurs des universités ou personnels assimilés

Les membres suivants sont élus, dans l'ordre :

- 1 - M. Marc PENA
- 2 - M. Jean-Paul CAVERNI
- 3 - Mme Elisabeth GUAZZELLI
- 4 - M. Michel PROVANSAL
- 5 - M. Jean-Paul MOATTI

Cet article ne fait pas l'objet d'une délibération.

Article 2 - Collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés

Les membres suivants sont élus, dans l'ordre :

- 1 - M. Jean-Philippe AGRESTI
- 2 - Mme Laurence FERAY
- 3 - Mme Caroline MAURIAT
- 4 - M. Nicolas MORALES

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Article 3 - Collège des autres enseignants-chercheurs, titulaires

Les membres suivants sont élus, dans l'ordre :

- 1 - M. Olivier KERAMIDAS
- 2 - Mme Agnès TREBUCHON

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Article 4 - Collège des représentants des personnels, titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à d'autres corps de fonctionnaires

Les membres suivants sont élus, dans l'ordre :

- Martine CONIO, Professeur Certifié à l'IUFM,
- Tom GRAINGER, PRAG au sein du Centre Interdépartemental d'Enseignement des Langues de Luminy (UFR Sciences),
- Jean-Pierre LAPEBIE, Professeur Certifié à l'IUFM.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Article 5 – Président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs

M. Didier LAUSSEL est élu Président de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des enseignants-chercheurs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 22 janvier 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

